



TRIBUNE D'ECHANGE

SEPTEMBRE 2015 | N°3

DÉPART DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Durant l'été, M. Michel Darbre a informé le comité qu'il souhaitait donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. L'AdCV tient à remercier vivement son secrétaire général pour le travail accompli au sein de notre association durant ces huit années et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités. Un cabinet spécialisé dans le recrutement a été mandaté, et la phase de sélection est désormais lancée. Nous avons pu compter sur l'aide précieuse de Michel Darbre pour la définition des tâches liées à son poste, ce dont nous le remercions. Ce départ, combiné à

l'expansion de l'AdCV, dont le nombre de communes affiliées a progressé de 24 à 72 en 13 ans, ainsi qu'à la charge de travail toujours plus dense, a forcé votre comité à une réflexion sur l'avenir de l'AdCV: comment défendre au mieux les intérêts des petites et moyennes communes tout en protégeant leur autonomie? Ces considérations nous ont clairement confortés dans notre stratégie de travail sur les quatre axes, soit: la péréquation-facture sociale, l'aménagement du territoire, le scolaire-parascolaire et la police. Nos quatre piliers, portés par l'expertise de nos membres, puis mis en valeur par une

communication claire, précise et régulière, font notre force. Le cahier des charges du secrétaire général a été affiné en conséquence, dans une vision à long terme permettant d'envisager un poste à 80%, voire à 100%. Le remplacement du secrétaire général se veut en harmonie avec la vision définie par votre comité et n'entraînera pas de changement majeur pour les communes membres de l'AdCV. La pérennité de votre association est assurée et cette dernière continuera à défendre vos intérêts au plus proche de vos besoins.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le canton de Vaud doit faire face à la progression démographique et à l'augmentation de ses activités économiques. En parallèle, les contraintes imposées par la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) ont incité Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, à former un groupe de réflexion composé, entre autres, des deux associations faïtières (AdCV et UCV). Cette commission travaillera sur la mise en œuvre de la LAT. Après deux séances, voici un résumé des propositions :

- Le canton de Vaud prépare un guide et des lignes directrices expliquant la marche à suivre

pour dézoner, ceci à l'intention des communes.

- Une première révision de la LATc sera mise en consultation d'ici fin 2015, de même que le Plan directeur cantonal. Le groupe LAT de l'AdCV se réunira prochainement pour étudier les lignes directrices, en vue de la prochaine séance du groupe de réflexion, programmée pour le 29 septembre.

- L'AdCV a présenté quatre thèmes de travail :
 1. Traitement selon le taux de dépassement. Par exemple: entre 22 et 50%, entre 50 et 100% et plus de 100%.
 2. Révision de la MADR (Méthode automatique

de détermination des réserves) sans tenir compte des petites surfaces telles que les jardins ou autres.

3. Comment doit-on traiter les communes qui font partie d'un schéma directeur ?

4. Comment traiter les communes qui ont réalisé leur Plan général d'affectation après 2008 ?

Sous les auspices du DIRH, les communes, entreprises, architectes, ingénieurs et associations faïtières ont participé au 2^{ème} forum sur les marchés publics. Cette rencontre a marqué le point de départ pour une révision des directives applicables en la matière.

FACTURE SOCIALE

Les chiffres 2014 sont arrivés: leur analyse est en cours au sein du comité, qui présentera une revue complète de la facture sociale 2014 lors de la prochaine assemblée générale. Comme le montre le tableau ci-contre, les coûts réels de la facture sociale 2014 présentent une légère inflexion par rapport aux années précédentes. Toutefois, il convient de considérer tous les paramètres: l'augmentation de la population du canton en 2014 n'a été que de 1.6%, l'inflation n'a pas dépassé le seuil zéro et la participation du canton à la LAMAL a augmenté de 1.4%. Pour 2015, à moins d'une participation extraordinaire du canton, le calcul suivant démontre qu'il manquerait 19.1 millions aux acomptes versés par les communes, soit environ 2.8%.

Année	Coût réel (en mios)	Augmentation annuelle coût réel (en%)	Montant facturé aux communes (en mios)	Augmentation annuelle montant facturé (en %)
2014	675.6	+ 4.1%	664.7	+ 4.2%
2013	649.1	+ 6.2%	638.2	+ 10.1%
2012	611.4	+ 7.4%	579.9	+4.3%
2011	569.5		556.0	

	Coût réel 2014	Augmentation 2015 (selon accord)	Coût réel 2015 (probable)	Part du canton pour 2015	Montant à facturer aux communes en 2015 (probable)	Acomptes 2015 facturés	Solde à payer
En mios de CHF	675.6	+ 4.5%	706.0	-10.9	695.1	676.0	+19.1

RIE III

La Commission des finances du Grand Conseil (COFIN) a annoncé qu'elle validait l'ensemble des propositions faites dans le cadre de la réforme des entreprises (RIE III), malgré les demandes de modifications soutenues par l'AdCV et l'UCV. Rappelons que si la réforme fédérale RIE III est planifiée pour 2019, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, afin de faire face à la conjoncture morose actuelle, souhaite intro-

duire cette réforme dès 2017. Le passage de 22.1 à 13.8% sur l'imposition des bénéficiaires des entreprises sera compensé par un train de mesures affectant des secteurs qui n'ont pas de lien direct avec la fiscalité et c'est pour cette raison que les deux associations faïtières ont exprimé leur désaccord. Si globalement l'AdCV et l'UCV sont favorables à cette réforme, elles sont en désaccord avec le Conseil d'Etat sur

deux points: l'accueil de la petite enfance et la mise en œuvre anticipée de RIE III. Consciente de ce dilemme, la COFIN a déposé une motion auprès du Conseil d'Etat qui permettra d'analyser les deux requêtes des associations faïtières. Une revue complète sur RIE III vous sera présentée lors de notre prochaine assemblée générale.

